



Séance ordinaire
du 13 mars 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 13 mars 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1

RÉSOLUTION 2023-03-044
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2

RÉSOLUTION 2023-03-045
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2023

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023
4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
5. Période de questions
6. Administration et ressources humaines
 - 6.1. Autorisation des paiements des dépenses du mois de janvier 2023
 - 6.2. Modification à la résolution 2023-02-032 - Ajout à la police d'assurance – assuré additionnel
 - 6.3. Disposition du véhicule de marque Chevrolet, modèle Venture, année 2003
 - 6.4. Entériner le mandat à la firme Lévesque CPA, pour services comptables
 - 6.5. Confirmer l'embauche de monsieur Mario Villeneuve à titre de



Séance ordinaire du 13 mars 2023

- chauffeur-journalier 1 aqueduc
- 6.6. Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023
- 6.7. Convention de service avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec
- 6.8. Fin d'emploi – Catherine Vincent, à titre de pompière à temps partiel
- 7. Sécurité publique
- 8. Travaux publics et hygiène du milieu
 - 8.1. Autoriser Transport adapté et collectif Laurentides (TACL) à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention au transport adapté et paiement de la quote-part annuelle 2023
 - 8.2. Autorisation de paiement et décompte no 2 à l'entrepreneur Hydro-Mec HP - projet mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration
 - 8.3. Mandat à la firme Nordikeau – vérification des débitmètres
 - 8.4. Permission de voirie et entente d'entretien
 - 8.5. Réitère notre demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - travaux de réfection majeurs de la route 321 Nord
- 9. Urbanisme, environnement et patrimoine
 - 9.1. Offre de service de la firme Gestim
 - 9.2. Dérogation mineure pour le 230 chemin des Sapins
 - 9.3. Avis de motion - règlement numéro 2023-546 relatif à la démolition d'immeubles
 - 9.4. Adoption du projet de règlement numéro 2023-546 relatif à la démolition d'immeubles
 - 9.5. Date d'assemblée de consultation publique – projet de règlement numéro 2023-546 relatif à la démolition d'immeubles
 - 9.6. Demande d'aide financière – programme stations de nettoyage d'embarcation
- 10. Loisirs, culture et vie communautaire
- 11. Correspondance
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

3

RÉSOLUTION 2023-03-046 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4

INFORMATION AUX CITOYENS

4.1

Maire



Séance ordinaire
du 13 mars 2023

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

**6.1 RÉSOLUTION 2023-03-047
APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE
FÉVRIER 2023**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de février 2023, au montant de 180 076,54 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.2 RÉSOLUTION 2023-03-048
MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2023-02-032 - AJOUT À LA
POLICE D'ASSURANCE – ASSURÉ ADDITIONNEL**

CONSIDÉRANT l'ajout du Comité des Loisirs de L'Ascension à titre d'assuré additionnel à la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec, au coût de 420 \$, plus les taxes applicables (résolution 2023-02-032).

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution puisqu'il n'y aucune charge additionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de modifier la résolution 2023-02-032, comme suit :

Remplacer le texte suivant :

au coût de 420 \$, plus les taxes applicables.

Le coût de la prime sera assumé par la Municipalité

Par le texte suivant :

sans frais supplémentaires à la police d'assurance de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.3 RÉSOLUTION 2023-03-049
DISPOSITION DU VÉHICULE DE MARQUE CHEVROLET,
MODÈLE VENTURE, ANNÉE 2003**

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter l'offre de monsieur Jonathan D. Kraft au montant de 1 513 \$, pour l'achat du véhicule de marque Chevrolet, modèle Venture, année 2003.

Le véhicule est vendu tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 13 mars 2023

6.4 **RÉSOLUTION 2023-03-050**
ENTÉRINER LE MANDAT À LA FIRME LÉVESQUE CPA, POUR
SERVICES COMPTABLES

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'entériner le mandat octroyé à la firme Lévesque CPA, Mont-Tremblant, pour les services comptables, au coût de 100 \$, l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.5 **RÉSOLUTION 2023-03-051**
CONFIRMER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR MARIO VILLENEUVE
À TITRE DE CHAUFFEUR-JOURNALIER 1 AQUEDUC

CONSIDÉRANT que lors de l'embauche de monsieur Mario Villeneuve, une période de probation de six (6) mois était prévue (résolution 2022-08-203);

CONSIDÉRANT que la période de probation est terminée et que monsieur Villeneuve satisfait aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de confirmer monsieur Mario Villeneuve au poste chauffeur-journalier 1 aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.6 **RÉSOLUTION 2023-03-052**
JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE
POSITIVE LE 13 MARS 2023

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu.es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré.es;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;



Séance ordinaire
du 13 mars 2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Ascension proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré.es.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.7 **RÉSOLUTION 2023-03-053**
CONVENTION DE SERVICE AVEC LA FÉDÉRATION DES CAISSES
DESJARDINS DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'entériner la convention de service entre la Fédération des caisses Desjardins du Québec et la municipalité de L'Ascension pour la gestion complète de la paie, et ce, à compter du 6 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.8 **RÉSOLUTION 2023-03-054**
FIN D'EMPLOI – CATHERINE VINCENT, À TITRE DE POMPIÈRE
À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu de mettre fin à l'emploi de madame Catherine Vincent, à titre de pompière à temps partiel, et ce, à compter du 13 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.1 **RÉSOLUTION 2023-03-055**
AUTORISER TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF
LAURENTIDES (TACL) À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ ET PAIEMENT DE LA
QUOTE-PART ANNUELLE 2023

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension est signataire d'une entente avec Transport adapté et collectif Laurentides pour assurer les services de transport adapté sur son territoire;

CONSIDÉRANT que ladite entente se renouvelle automatiquement, au 31 décembre de chaque année, pour une période additionnelle d'un an, à moins que l'une des parties avise l'autre par écrit de son intention de ne pas renouveler, au moins 90 jours avant son expiration;

CONSIDÉRANT le Programme de subvention au transport adapté du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;



Séance ordinaire
du 13 mars 2023

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension contribue en 2023 au service de transport adapté pour un montant 4 530 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu :

Que la municipalité de L'Ascension autorise Transport adapté et collectif Laurentides (TACL) à déposer au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté et à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente.

D'autoriser le paiement de la quote-part annuel à Transport adapté et collectif Laurentides au montant de 4 530 \$.

Que la municipalité de L'Ascension signifie à Transport adapté et collectif Laurentides son intention de ne pas renouveler ladite entente au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.2

**RÉSOLUTION 2023-03-056
AUTORISATION DE PAIEMENT ET DÉCOMPTE NO 2 À
L'ENTREPRENEUR HYDRO-MEC HP - PROJET MISE À NIVEAU
DE LA STATION DE POMPAGE ET DU POSTE DE RÉPARTITION
DES DÉBITS AUX CHAMPS D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Hydro-Mec HP Inc, pour le projet de mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration (résolution 2022-10-245);

CONSIDÉRANT la demande de paiement et le décompte no 2 présenté par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Équipe Laurence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'approuver le décompte no 2 et d'autoriser le paiement à Hydro Mec HP Inc, au montant de 22 488,77 \$, taxes incluses,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.3

**RÉSOLUTION 2023-03-057
MANDAT À LA FIRME NORDIKEAU – VÉRIFICATION DES
DÉBITMÈTRES**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Nordikeau pour la vérification des débitmètres du réseau de distribution et de production d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et



Séance ordinaire
du 13 mars 2023

résolu d'accepter l'offre de services pour la vérification des débitmètres de la firme Nordikeau, pour les années 2023, 2024 et 2025, au coût de 1 650 \$, plus taxes, par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.4

**RÉSOLUTION 2023-03-058
PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci après nommé « Ministère »);

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu que la Municipalité de L'Ascension demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023 et qu'elle autorise Monsieur Alban Meilleur, inspecteur municipal, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000,00\$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes conclues.

De plus, la Municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.5

**RÉSOLUTION 2023-03-059
RÉITÉRER NOTRE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - TRAVAUX DE RÉFECTION
MAJEURS DE LA ROUTE 321 NORD**

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes reçues à la Municipalité relativement à l'état lamentable de la Route 321 Nord, pour la portion de la route sur le territoire la Municipalité de L'Ascension;



Séance ordinaire
du 13 mars 2023

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, la Municipalité a adressé plusieurs demandes au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la réfection majeure de la Route 321 Nord, secteur L'Ascension;

CONSIDÉRANT que la dégradation de la chaussée de la Route 321 cause un réel danger pour la sécurité des usagers, notamment pour le transport scolaire;

CONSIDÉRANT que la Route 321 Nord est le principal chemin d'accès au village de L'Ascension;

CONSIDÉRANT que la Route 321 Nord donne également accès aux territoires publics des Zecs Maison-de-Pierre et Mazana ainsi qu'à la Réserve faunique Rouge-Matawin;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre avec des représentants du ministère le 17 août 2022 et aux termes des discussions lors de cette rencontre, le conseil a adopté le 12 septembre 2022, la résolution 2022-09-222 concernant une collaboration mutuelle entre le Ministère et la Municipalité pour des travaux sur le réseau routier sous la responsabilité du ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que le conseil municipal de L'Ascension réitère sa demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin que la réfection de la Route 321 Nord, Secteur L'Ascension, soit priorisée dans les échéanciers d'intervention sur le réseau routier de notre région.

Que copie de la présente soit également acheminée à Madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

9.1

**RÉSOLUTION 2023-03-060
OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME GESTIM**

CONSIDÉRANT que le contrat de service avec la firme Gestim se termine en mars;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Gestim pour la prolongation du contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter l'offre de service de Gestim, datée du 22 février 2023, pour la prolongation du contrat de service pour une période de 3 mois, soit avril, mai et juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

9.2

**RÉSOLUTION 2023-03-061
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 230 CHEMIN
DES SAPINS**



Séance ordinaire
du 13 mars 2023

CONSIDÉRANT que la demande porte sur la construction d'une galerie à 18.69 m du lac ce qui contrevient à l'article 6.2.3 du règlement 2000-348 relatif au zonage qui stipule qu'aucun bâtiment principal ne peut être implanté à moins de 20 m de la ligne des hautes eaux d'un lac ou d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que le plan d'implantation, illustrant le lot 6 176 656, plan 11112, minute 11849, préparé par Isabelle Labelle, arpenteur géomètre, en date du 14 février 2023, confirme l'implantation projetée de la galerie à 18.69 m de la ligne des hautes eaux du lac;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que de ne pas accorder la dérogation causerait un préjudice sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 22 février 2023;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless d'accorder une demande de dérogation mineure pour la construction de la galerie à 18.69 m du lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

9.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-546 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Avis de motion est donné par madame Danièle Tremblay qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 2023-546 relatif à la démolition d'immeubles.

**9.4 RÉSOLUTION 2023-03-062
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-546
RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

CONSIDÉRANT que l'article 148.0.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) prévoit que toute municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de l'Ascension ne dispose pas d'un tel règlement et qu'il y a donc lieu d'adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 mars 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal, ayant reçu une copie du projet de règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente



Séance ordinaire
du 13 mars 2023

séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2023-546 relatif à la démolition d'immeubles, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

9.5 **RÉSOLUTION 2023-03-063**
DATE D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET
DE RÈGLEMENT 2023-546

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de tenir une assemblée de consultation publique le 11 avril 2023, à 18 h, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, concernant le projet de règlement numéro 2023-546 relatif à la démolition d'immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

9.6 **RÉSOLUTION 2023-03-064**
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME STATIONS DE
NETTOYAGE D'EMBARCATION

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'autoriser monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier à déposer et signer pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension une demande d'aide financière dans le cadre du programme stations de nettoyage d'embarcation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

12 **CORRESPONDANCE**

Date	Expéditeur	Sujet
28 février 2023	Ministère de la Sécurité publique	Avis favorable au projet de réfection de la caserne

13 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

14 **RÉSOLUTION 2023-03-065**
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 13 mars 2023

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et greffier-trésorier

Jacques Allard,
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire